



DEMANDE D'AIDE AUX TRANSPORTS ETUDIANTS
DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE DE L'ACCUEIL
DANS LES VILLAGES VACANCES CCAS

NOM DU BÉNÉFICIAIRE (Ouvrant-Droit) : **PRÉNOM :**

SLVie :

ADRESSE :

.....

TÉL : **MAIL :**

NOM DE L'AYANT-DROIT : **PRÉNOM :**

ADRESSE DE L'AYANT-DROIT :

.....

DATE DE NAISSANCE :

TÉL : **MAIL :**

CHOIX DE L'AIDE (cocher les cases correspondantes) :

Remboursement forfaitaire maximum de 50 euros pour les étudiants qui se déplacent en voiture au-delà de 75 km (aller/retour) sur la base de l'itinéraire MAPPY :

- de 75 à 149 km A+R = 20 €
- de 150 à 299 km A+R = 30 €
- de 300 à 449 km A+R = 40 €
- au-delà de 450 km A+R = 50 €

Remboursement de 50% des frais de transport pour les étudiants qui prennent le train (en seconde classe) ou le bus dans la limite de 50 € pour un aller/retour.

JUSTIFICATIFS A FOURNIR :

- Avis d'affectation
- Factures des billets de train ou tickets de bus
- Tickets de caisse carburant (ou justificatif co-voiturage)
- Relevé d'identité bancaire ou postal de l'OD ou de l'AD

Visa de la CMCAS

Date :

Signature :

*Toutes les demandes sont soumises à la validation de la Commission Santé et Solidarité.
Une seule aide possible plafonnée à 50 euros*